



Vision stratégique et refonte réglementaire

Planification en matière d'urbanisme

- Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
- Schéma d'aménagement de l'agglomération de Longueuil
- Plan d'urbanisme de Saint-Lambert
- Réglementation d'urbanisme
 - Zonage
 - Lotissement
 - Construction
 - Permis et certificats

Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM

- Donne les grandes orientations métropolitaines et les directives gouvernementales;

Par exemple:

- Densification en bordure des infrastructures importantes de transport;
- Préservation des terres agricoles;
- Transport en commun

Schéma d'aménagement de l'Agglomération de Longueuil

- Entré en vigueur en décembre 2016;
- Donne six orientations au niveau régional;
 - Appuie au développement;
 - Agriculture;
 - Environnement;
 - Transport;
 - Consolidation du territoire;
 - Développement économique.

Le plan d'urbanisme

- Entré en vigueur en mai 2009, il est le fruit d'un exercice de consultation et de planification. Le PU était d'avant-garde en abordant des questions comme la densité qui a été imposée par la CMM en décembre 2011;
- Sert à établir les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique de la ville;
- Présente une vision d'ensemble sur l'aménagement du territoire et une vision d'avenir du développement;
- Décrit les grandes orientations et grandes affectations.

Réglementation d'urbanisme

- Contient le contenu normatif en matière de zonage, lotissement, construction, permis et certificats;
- Réglementation plus discrétionnaire concernant les PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale), les dérogations mineures et les usages conditionnels.

Vision stratégique

- En vue de réviser les outils d'urbanisme (plan et réglementation d'urbanisme) ainsi que le plan de développement durable;

Les trois phases de la vision stratégique

1. Portrait, diagnostic et élaboration d'un plan de consultation
 - Procéder à un bilan du plan de développement durable et du plan d'urbanisme;
 - Faire ressortir les points forts et ceux à améliorer;
 - Élaborer un plan de consultation.

Les trois phases de la vision stratégique (suite)

2. Mise en œuvre du plan de consultation

- ❑ Plan de communication;
- ❑ Consultation web;
- ❑ Présence lors d'évènements;
 - ❑ Journée entière de consultation vers la mi-septembre.

Les trois phases de la vision stratégique (suite)

3. Compilation des données et rédaction de la vision stratégique.
 - **À l'automne 2018:**
 - Synthèse de la démarche de consultation
 - Élaboration d'un énoncé de la vision stratégique en développement et d'un énoncé de positionnement en développement durable.

Quelques étapes possibles de la mise en œuvre du plan de consultation :

- Focus groupe avec différents groupes ciblés : employés municipaux, élus, CCU et autres partenaires stratégiques;
- Préparation d'une consultation sur une plateforme web;
- Préparation d'autres activités interactives (lors de mardis en famille, jeudis de la place, Fêtes de Saint-Lambert);
- Préparation d'une journée de consultation.

QUESTIONS ?